

SIXIÈME JOURNÉE DE LA TRADUCTION LITTÉRAIRE
DE LA FOIRE DU LIVRE DE BRUXELLES
Jeudi 25 février 2021

11h- 11h50 Traduction plurilingue : quelle problématique pour les maisons d'édition nationales ?

Avec Laurent Moosen (Direction du livre Fédération Wallonie Bruxelles), Jean Richard (Édition En bas, Suisse), Sigrid Bousset (Région flamande Belgique), animé par Christine Pagnouille (CIRTI – ULiège).

Christine Pagnouille ouvre la discussion en soulignant les particularités que peuvent avoir, en matière de production littéraire et de traduction, des pays plurilingues comme la Belgique et la Suisse. Pour rappel, la Belgique a trois langues nationales (français, néerlandais, allemand) en plus des dialectes, et la Suisse quatre (l'allemand - le suisse-allemand -), le français, l'italien et le romanche.

Laurent Moosen explique le fonctionnement du programme de soutien à la traduction des ouvrages littéraires des auteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les aides sont orientées essentiellement vers les auteurs belges francophones. La priorité est donnée aux auteurs vivants, mais une attention est aussi accordée à la traduction d'œuvres patrimoniales. Le programme est ouvert à l'ensemble des langues de traduction possibles. L'examen des dossiers porte sur la qualité et le sérieux des projets : l'éditeur doit avoir un distributeur et diffuseur dans le pays où il est actif, idéalement il doit prévoir un programme de rencontres avec le traducteur, et assurer une visibilité de l'œuvre traduite (en librairies, sur internet et sur les réseaux sociaux).

À l'international, des agents de liaison académiques et culturels (ALAC) sont présents dans plusieurs pays. Leurs missions consistent à la fois à assurer le rayonnement culturel de la FWB à l'étranger, mais aussi à nouer des liens avec les institutions universitaires. Ce travail de sensibilisation des maisons d'édition à la découverte de la littérature belge peut aussi favoriser les traductions d'auteurs belges francophones. La bonne connaissance des marchés littéraires permet d'évaluer le potentiel d'un livre traduit dans certaines langues cibles, et lui permettre d'élargir son lectorat au-delà des frontières.

Les conditions pour bénéficier d'une aide à la traduction de la Direction des Lettres sont multiples, mais l'éditeur doit évidemment détenir les droits de l'œuvre à traduire (contrat d'acquisition de droits valide et signé) et l'aide doit être destinée à la rémunération du traducteur ou de la traductrice (aide à la visibilité et rayonnement des auteurs, mais aussi des traducteurs). Sur un budget alloué d'environ 100 000 € par an, 40 000 € sont destinés au programme du **collège des traducteurs de Seneffe**. Les résidences de traductions (transformées depuis la pandémie en un programme de bourses) étaient ouvertes à la fois à des traducteurs belges francophones, mais aussi à des auteurs de la Fédération Wallonie Bruxelles traduits en langues étrangères (ce programme n'attribue pas d'aide pour des traductions d'œuvres étrangères vers le français.)

La Direction des Lettres de la FWB accorde toutefois des subventions ponctuelles à des éditeurs qui garantissent la publication d'au moins 50 % d'auteurs belges dans leur

catalogue (indirectement, cette aide peut donc rémunérer des traductions sur des projets d'autres auteurs).

Pour les langues régionales, il n'existe pas de programmes spécifiques pour la traduction vers le français, mais on peut mentionner la maison d'édition Tetras Lyre qui propose les collections de Flandre (éditions bilingues flamand/français), et de Wallonie (depuis une langue régionale reconnue vers le français). Le Plan lecture pour les jeunes n'est pas un programme qui dispose d'actions spécifiques en lien avec la traduction.

Sigrid Bousset, co-fondatrice de Passa Porta (Maison internationale des littératures de Bruxelles) et agent littéraire, fait part de son expérience pour ce qui concerne la Région flamande de Belgique. Elle rappelle que, pour les pays néerlandophones, le marché du livre est composé à 60 % de littérature traduite, alors que dans les pays anglophones, ce pourcentage est extrêmement bas (3-4 %). En Flandre et aux Pays-Bas, on lit des écrivains qui viennent de partout dans le monde. Elle souligne à quel point la diversité des langues est une richesse, et l'intérêt que représente le travail de traduction dans la compréhension d'une œuvre et sa diffusion à un lectorat varié. À titre personnel, Sigrid Bousset trouve passionnant de pouvoir découvrir comment les textes sont traduits, et de comprendre quels choix sont opérés dans différentes langues par les traducteurs d'un même auteur. Sur le plan professionnel, elle a développé cette passion pour les ponts entre les langues pendant quinze ans en tant qu'autrice et dramaturge, puis en tant que directrice de Passa Porta. Elle est également commissaire d'événements littéraires de manière indépendante pour des festivals, et développe actuellement un nouveau projet de maison de littérature Sud de Bruxelles (maison d'un des plus grands écrivains belges néerlandophones, Herman Teirlinck, dont l'œuvre reste à traduire), à l'image de la Villa Yourcenar sur la côte, à la frontière franco-belge). Ce lieu a pour vocation de devenir une résidence d'écriture, un lieu d'échanges et discussions entre écrivains et traducteurs, un peu à la manière des salons littéraires du XIX^e et début du XX^e siècle. La réflexion porte aussi sur la manière de faire « renaître » ces auteurs (lectures publiques réalisées par des comédiens, etc.).

Au niveau institutionnel, le Fond flamand des lettres propose des aides à la traduction du néerlandais vers d'autres langues, l'objectif étant de soutenir le rayonnement de la littérature flamande. Les subventions accordées sont de l'ordre de 80 % des frais pour deux livres, puis la maison d'édition bénéficiaire doit pouvoir continuer sans aide (sauf cas particuliers). Il existe également des aides pour des textes et romans traduits d'une autre langue vers le néerlandais. Un programme de résidence à Anvers permet d'accueillir en même temps deux traducteurs qui travaillent du néerlandais vers une autre langue. L'intérêt pour les traducteurs (en général originaires d'un autre pays) est de s'imprégner de la culture flamande et d'entendre la langue parlée, tout en leur permettant d'échange avec l'écrivain qu'ils sont en train de traduire.

En 2012, le Fonds Flamand de littérature a organisé un colloque abordant la question du manque de visibilité et de reconnaissance du travail des traducteurs littéraires. En effet, un bilan faisait état de situations économiques très différentes pour cette profession d'un pays à l'autre, ne serait-ce qu'au niveau européen.

Sigrid Bousset remarque que la reconnaissance du métier a évolué de manière favorable depuis. Globalement, la mention du nom du traducteur sur la couverture est de plus en plus présente, mais il reste des efforts à faire par exemple pour la parution d'extraits de textes traduits dans un journal ou une revue (où le nom du traducteur reste trop souvent oublié).

Le plurilinguisme de la littérature en Belgique complexifie aussi la connaissance générale des œuvres et des auteurs. Il n'est pas évident en Belgique de connaître la littérature de l'autre côté de la frontière linguistique, hormis le cas des collections bilingues De Flandre/De Wallonie. Sigrid Bousset cite aussi l'exemple de créations spécifiques au sein des collections chez Castor Astral en 2003 : la littérature flamande était à l'honneur au Salon du livre de Paris, et cela a été l'occasion de traduire de nombreux auteurs flamands qui ne l'avaient jamais été. Aujourd'hui, à l'extérieur des frontières belges, des campagnes actives de traductions d'auteurs néerlandophones sont menées par de grandes maisons comme Actes Sud ou Gallimard, avec le soutien à la promotion par les médias francophones belges. Inversement, Sigrid Bousset regrette le manque de visibilité des auteurs francophones et germanophones belges en Flandre. À cet égard, l'initiative du projet « Poète National » est tout à fait intéressante puisqu'elle met en lumière alternativement un auteur flamand et un auteur francophone belge.

Laurent Moosen précise qu'il y a une sorte d'obstacle institutionnel à cette méconnaissance, puisque la Fédération Wallonie - Bruxelles n'est pas autorisée à financer des projets culturels dans l'autre communauté. Paradoxalement, des aides peuvent être apportées à une maison d'édition hollandaise, mais pas à un éditeur flamand puisque cela serait considéré comme une ingérence dans la politique culturelle flamande. Dans l'absolu, il est donc plus facile de traduire un auteur belge en albanais qu'en flamand. Très récemment, des accords ont été passés avec la communauté flamande, mais cela ne permet pas encore une circulation plus facile des œuvres d'une langue à l'autre.

Il manquerait peut-être en Belgique une grande maison d'édition bilingue ou trilingue, à Bruxelles par exemple, pour traduire les grands écrivains belges de toutes les communautés linguistiques – actuellement les écrivains flamands publient davantage aux Pays-Bas et les écrivains belges francophones se tournent parfois vers la France. Il faut finalement remonter à l'origine de la Belgique pour comprendre le fonctionnement structurel du monde de l'édition : les voisins français et hollandais demeurent importants pour le fonctionnement du marché littéraire et la circulation des œuvres traduites, mais peuvent parfois devenir « encombrants » étant donné la présence de très grandes maisons d'édition qui ont des moyens bien plus conséquents que de petits éditeurs belges. Des projets entre les communautés linguistiques voient le jour, tel l'accord de collaboration bilatérale « culture-culture », qui permet - dans un cadre limité - de mettre en place des collaborations entre les communautés belges francophones et flamandes.

Jean Richard, éditeur en Suisse romande, fait part de son expérience dans le domaine de l'édition plurilingue. Les **Éditions d'en bas**, à Lausanne, ont en effet à leur catalogue des traductions de diverses langues et dialectes. Parmi les soutiens institutionnels, on peut citer le programme développé par Pro Helvetia, dans le cadre de la promotion de la relève littéraire : une aide financière est attribuée pour la mise en place d'un mentorat afin d'accompagner les jeunes traducteurs. Ce soutien à la « relève » de la profession a déjà permis à six jeunes traducteurs d'être accompagnés par des professionnels aguerris pour des traductions éditées. Jean Richard cite également la Collection ch et les programmes soutenus par la Fondation ch, comme le **Festival aller-retour** (Fribourg) qui démarre dans quelques jours. Depuis des années, cet événement réunit tous les éditeurs suisses et met à l'honneur la diversité linguistique. La Fondation apporte également des aides financières en soutien à la production du livre, et à la traduction d'auteurs-trices écrivant dans les quatre langues nationales. Pour certains ouvrages réputés plus difficiles, ou bien écrits dans des

dialectes, il arrive que des éditeurs assument un travail de lectorat plus pointu que ce qu'ils font habituellement pour une traduction, en rémunérant un relecteur-traducteur qui relit le texte fourni par le premier traducteur. Ce système est certes assez coûteux, mais permet d'assurer une traduction « en dialogue » pour des ouvrages un peu plus complexes. Pour ce qui est des bourses de traduction, certains cantons (comme Berne par exemple) proposent des soutiens financiers à la traduction, mais également à la production littéraire. Il existe aussi des financements via des fondations privées. De nombreux autres événements mettent à l'honneur la littérature plurilingue, comme les prix littéraires suisses, suivis de tournées dans les librairies et autres lieux de rencontres où auteurs et traducteurs se retrouvent pour des échanges avec le public. On peut également citer « Ces voisins inconnus », une manifestation de la Maison de la littérature de Zurich, organisée en partenariat avec le Centre de Traduction Littéraire de Lausanne, destiné à faire connaître en Suisse romande les auteurs de Suisse alémanique. Comme le souligne Jean Richard, le processus de traduction est une partie du projet éditorial : il faut payer une avance sur la traduction et, comme toute parution, un livre traduit comporte des risques économiques puisque le cycle est un peu plus long : il faut en général environ deux ans avant que le livre ne paraisse et ne trouve son public. Toutefois, certains choix éditoriaux ne sont pas forcément des choix économiques : ils peuvent porter sur des ouvrages essentiels aux yeux de l'éditeur, et ces livres trouveront un lectorat élargi grâce au passage d'une langue à l'autre. Selon Jean Richard, la traduction est une création littéraire avant tout, c'est pourquoi les noms de l'auteur et le traducteur doivent avoir la même place sur les couvertures. Jean Richard cite Claro, auteur, traducteur et éditeur (blog : « Le clavier cannibale ») qui l'a encouragé dans ce sens.

Synthèse Marine Vaslin

Liens :

Fédération Wallonie Bruxelles, Direction des lettres : <https://wbi.be/fr/lettres-et-livres>

Editions Tetras Lyre : <https://www.editionstetraslyre.be/>

Fonds Flamand de littérature : <https://www.literatuurvlaanderen.be/>

Pro Helvetia : mentorat pour traducteurs : <https://prohelvetia.ch/fr/dossier/promotion-de-la-releve-litteraire/#tab-mentorat-pour-traducteurs>

Festival Aller-Retour, le 6 mars 2021 (en ligne) :

<https://chstiftung.ch/fr/aller-retour/le-programme>

Éditions d'en bas : www.enbas.net